

CHUZELLES

informations



Mars - avril 2006

n° 83

Le mot du maire....



Le projet de signalétique arrive à son terme avec l'installation des derniers panneaux de voies, numéros de rue et la distribution avec ce bulletin du plan de la commune. Ce plan est également distribué aux organismes publics et services de secours pour faciliter leurs interventions. Certaines imperfections ont été constatées et seront corrigées, je vous remercie de nous indiquer si vous en apercevez d'autres.

Les travaux de l'extension de l'école se poursuivent normalement, dans de bonnes conditions. Nous avons profité des périodes de vacances pour faire enlever le vieux préfabriqué de la cour de l'école maternelle, installer des éviers dans les salles de classe existantes ainsi que poser un escalier de secours pour la classe de l'étage. Une consultation pour la réalisation des abords est en cours.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, en charge du S.C.O.T. (Schéma de COhérence Territoriale) a présenté le 11 mai 2006 au public, dans les locaux de la C.A.P.V. son diagnostic. Ce travail (urbanisme, environnement, infrastructure, économie, population, déplacement...) est d'importance pour tous les P.L.U (Plans Locaux d'Urbanisme). Le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui va commencer participera à l'élaboration du S.C.O.T.

La C.A.P.V (Communauté d'Agglomération du Pays Viennois) a consulté tous les conseils municipaux sur le transfert éventuel de 4 compétences : eau et assainissement, actions sociales, gymnases et terrains de sports selon équipements, écoles de musique et médiathèques. Après synthèse, le conseil communautaire se prononcera à la majorité des 2/3, pour savoir qu'elles sont les compétences qui seront transférées à la C.A.P.V.

Enfin, les élus et l'association familiale vous donnent rendez-vous dimanche 28 mai à 10h30 pour la fête des mères.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2006

L'an deux mille six, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2006

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, NAVARRO, CAMUZET, CASTRO,
Mmes : CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSES : E. AURIC donne pouvoir à P. ALLARD
D. BROUZES donne pouvoir à M. MOREL

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

La séance est ouverte à 19H20.

Monsieur le Maire demande à l'assistance de respecter une minute de silence à la mémoire de Gilbert ROCHE décédé dernièrement et qui fut Premier Adjoint de Chuzelles.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2006 :

Ce compte-rendu est approuvé par 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

◆ **Délibérations**

N°8 : Compte administratif CCAS 2005 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	investissement	fonctionnement
résultat CA 2004		4 621.94 €
virement à la section investissement		
résultat exercice 2005		314.94 €
reste à réaliser 2005		
solde des restes à réaliser		
chiffre à prendre en compte pour affectation résultat		4 936.88 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°9 : Compte Administratif Assainissement 2005 :

Lecture est faite du compte administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	investissement	fonctionnement
résultat CA 2004	-92 457.71 €	82 223.95 €
virement à la section d'investissement		80 154.81 €
résultat d'exercice 2005	62 390.99 €	49 367.54 €
résultat de clôture	-30 066.72 €	51 436.68 €
reste à réaliser 2005	<u>23 341.00 €</u>	
solde des restes à réaliser	-23 341.00 €	
chiffres à prendre en compte p/affectat. résultat	- 53 407.72 €	51 436.68 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°10 : Affectation du résultat : budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2005 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

excédent d'exploitation global cumulé au 31/12/05	51 436.68 €
affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	51 436.68 €
solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	
total affecté au c/1068 :	51 436.68 €
déficit global cumulé au 31/12/05	
déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°11 : Compte Administratif COMMUNAL 2005 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	investissement	fonctionnement
résultat CA 2004	- 241 710.17 €	858 993.08 €
Virement à la section d'investis		741 467.57 €
Résultat de exercice 2005	343 277.63 €	208 596.79 €
Résultat de clôture	101 567.46 €	326 122.30 €
Reste à réaliser 2005	<u>997 421.00 €</u> 722 954.00 €	
Solde des restes à réaliser	- 274 467.00 €	
Chiffres à prendre en compte p/affectat. résultat	- 172 899.54 €	326 122.30 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°12 : Affectation du résultat : Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2005 et :

- Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/05	326 122.30 €
affectation obligatoire délib n°12 a la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	172 899.54 €
solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	153 222.76 €
total affecté au c/1068 :	172 899.54 €
déficit global cumulé au 31/12/05	
déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°13 : Taux d'imposition 2006 :

Monsieur le Maire rappelle, d'une part les taux actuels en vigueur :

taxes	communale	départ.	nationale
taxe habitation	11.22	12.48	14.34
taxe foncière sur le bâti	14.26	24.78	18.36
taxe foncière sur le non bâti	56.10	54.39	43.63

et d'autre part les dernières augmentations sur la commune : taxe habitation en 2002, taxe foncière sur le bâti en 1999 et taxe foncière sur le non bâti en 1990. la commune ne peut pas jouer sur la taxe professionnelle qui est perçue par la Communauté

d'Agglomération du Pays Viennois comme sa principale recette

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation éventuelle de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les membres présents se prononcent favorablement par

3 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 10 voix POUR

Après ce vote, une réflexion s'engage sur le pourcentage d'augmentation. Une majorité se dégage pour passer le taux de la taxe foncière sur le bâti à 14.80 soit une augmentation de 3.79 %.

Les membres présents se prononcent favorablement par :

3 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 10 voix POUR

N°14 : Budget Primitif CCAS 2006 :

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse les budgets au débat.

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2006 :

- Section de fonctionnement :
. dépenses : 7 486.88 €
. recettes : 7 486.88 €

Après diverses explications, ce budget est adopté par 3 voix POUR, une personne qui ne prend pas part au vote.

N°15 : Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2006

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2006 :

- Section d'exploitation :
. dépenses : 125 890.32 €
. recettes : 125 890.32 €

- Section d'investissement :
. dépenses : 119 767.00 €
. recettes : 119 767.00 €

Après diverses explications, ce budget est adopté par :
- 12 voix POUR, 1 ABSTENTION et une personne qui ne prend pas part au vote.

N°16 : Budget Primitif COMMUNAL 2006 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2006 :

- Section de fonctionnement :
. dépenses : 1 018 967.76 €
. recettes : 1 018 967.76 €

- Section d'investissement :
. dépenses : 1 884 653.00 €
. recettes : 1 884 653.00 €

Après diverses explications, notamment sur les enveloppes budgétaires, ce budget est adopté par :

12 voix POUR, 1 ABSTENTION et une personne qui ne prend pas part au vote.

N°17 : Subventions aux associations pour l'année 2006

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les propositions de subventions attribuées aux associations pour l'année 2006.

Lecture est faite des différentes propositions émises par la commission en charge de ce dossier.

Après diverses explications, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Centre Mille Loisirs	3 176 €
Ecole de Musique	1 600 €
Chorale	400 €
Harmonie	700 €
Football Club de la Sévenne	700 €
Foot.Club Sév. (p.stage)	200 €
Club des Anciens	150 €
Rugby Club de la Sévenne	600 €
Rugby Club Sév. (transport)	230 €
Ass. Pêcheurs Gère Rhône	150 €
Déleg Education Nationale	50 €
Serv.promot.santé p/ élèves	111.65 €
ADMR	2 048 €
AFIPAEIM	200 €
Association des Maires	474 €
Prévention routière	100 €
Chambre Métiers Vienne	180 €
Chambre Métiers Rhône	194 €
Bibliothèque pédagogique	70 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

A 20H30, Gilbert NAVARRO, en qualité de membre du jury du Festival d'Humour doit quitter la séance, il donne tout pouvoir à A. SYLVAIN

N°18 : Indemnités au receveur :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur François SCHMIT, receveur municipal
- de lui accorder également l'indemnité annuelle de confection des documents budgétaires.

DELIBERATION : Renouvellement conventions avec diverses communes :

Monsieur le Maire propose aux membres présents de différer cette délibération, il y a lieu d'étudier au préalable ces dossiers en réunion d'adjoints avec de nouveaux montants à confirmer.

N°19 : Admission en non valeur

Sur proposition du CCAS, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une admission en non valeur pour effacer la dette d'une famille chuzelloise en difficulté.

Il convient donc de prévoir les crédits budgétaires suffisants au budget communal, section de fonctionnement, article 654

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°20 : Lancement des consultations pour l'aménagement des abords de l'école :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de la procédure pour le marché relatif à l'aménagement des abords de l'école.

Après réflexion, il est décidé de passer le marché sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour lancer la procédure, pour la signature de toutes pièces du marché et de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°21 : Demande de subvention pour l'aménagement des abords de l'école.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de divers organismes pour financer au mieux cette opération.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité pour solliciter toutes subventions auprès de divers organismes et donnent tout pouvoir au Maire pour lancer tous les dossiers relatifs à ce marché et à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable et plus généralement à faire le nécessaire.

N°22 : Demande de subvention pour aménagement bibliothèque au Conseil Général :

Le Conseil Municipal souhaite relancer le projet d'aménagement de la bibliothèque.

Les travaux relatifs à cet aménagement sont à l'étude.

Cette opération consiste en :

- l'aménagement des locaux
- l'équipement en matériel, mobilier et informatique
- l'achat de livres.

Le Conseil Municipal souhaite solliciter le Conseil Général en vue d'obtenir toutes les aides possibles pour le financement de cette opération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au maire.

DN°23 : Adoption du projet d'aménagement et modalités de financement des diverses opérations dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation pour les bibliothèques.

Dans le cadre de l'aménagement des locaux destinés à la Bibliothèque Municipale, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2005 sollicitant le concours particulier créé au sein de la Dotation Globale de Décentralisation.

A présent, il y a lieu :

- d'adopter l'avant projet de l'opération et d'arrêter les modalités de financement : aménagement, restructuration
- d'adopter les projets relatifs au matériel, mobilier et informatique
- fonds patrimoniaux :

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

◇ COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNALES :

Assainissement syndicat des 4 Vallées :

- Dans le cadre des travaux de réalisation du réseau d'assainissement de la Sévenne, l'entreprise a été retenue. Un courrier conjoint émanant des communes de Vilette-de-Vienne, Luzinay et Chuzelles a été adressé au Président du Conseil Général pour manifester leur mécontentement face à la baisse des taux de subvention (de 40 à 25 %).
- Une charte de gestion durable de la qualité totale de l'eau dans le bassin des 4 Vallées du Bas Dauphiné a été présentée au Conseil Municipal et sera étudiée. Un exemplaire est à la disposition des élus.
- L'Abereau : Le syndicat des 4 Vallées a pris du retard concernant l'érosion du bassin de l'Abereau. La consultation du bureau d'études est en cours en ce qui concerne les travaux à effectuer sur l'Abereau.

Gaz de France :

Une réunion à l'initiative de la Municipalité a eu lieu le 15 février en Mairie pour informer les personnes concernées par le passage de la canalisation de transport de gaz reliant Serpaize-Les Haies. Une deuxième réunion avec les riverains concernés a eu lieu le 16 mars au Mille Club.

Sur Chuzelles, peu de zones urbanisables ou urbanisées sont touchées.

A ce jour, la commune n'a aucun plan parcellaire émanant de la DRIRE, de Gaz de France, de la Préfecture ou de quelques services que ce soit.

Seule une demande de mise en conformité du POS a été adressée en Mairie (Espaces Boisés Classés).

La commune a transmis à la DRIRE un avis défavorable.

Syndicat des Eaux du Nord de Vienne :

Un problème est survenu sur le réservoir de Vilette-de-Vienne, la fuite est réparée, mais il y a lieu d'envisager

de reprendre cet ouvrage après une étude de remodelisation de l'ensemble du réseau syndical.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : commission « voirie » :

Dernièrement, une renégociation des contrats pour les entreprises qui assurent l'entretien des voies communales a été lancée : l'entreprise SACER-DUMAS a été retenue, les sous traitants sont : SONOTRA, BUFFIN, COLAS et le groupe Roger MARTIN.

Dans les contrats, il a été stipulé que les entreprises devront bien veiller à la signalétique lors de l'achèvement des travaux et au nettoyage des chaussées

Caravan'Jazz :

L'opération Caravan'Jazz est suspendue pour l'année 2006 faute de crédits nécessaires de la part de certains partenaires. La commune a adressé un courrier à la représentante de la Région suite à la suspension d'octroi de subvention dans le cadre de Rhône Pluriel (Contrat Global).

Festival d'Humour :

Le spectacle sur Chuzelles a été apprécié par l'assistance. Ce festival se termine vendredi 31 mars. Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont aidé à préparer la salle pour accueillir le spectacle.

Mise en place des plaques de rues et des numéros de maison :

L'opération se déroule actuellement sur la commune. Aucun problème particulier n'est à signaler. Pour les personnes absentes, un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres.

Les plans de la commune devraient parvenir en Mairie prochainement.

Fleurissement :

Vendredi 24 mars à 19H00, au Mille Club, la Commission Fleurissement a accueilli des représentants du Conseil Général pour une projection publique de diaporama.

Une quarantaine de personnes étaient présentes, un échange de questions a eu lieu, l'assemblée a été satisfaite de cette manifestation.

Bâtiments :

▪ Presbytère :

Les travaux d'aménagement sont terminés. Une convention doit être passée entre la commune et la paroisse.

Il y a lieu à présent de dénommer ces 2 salles.

Après discussion, deux propositions sont soumises au vote de l'assemblée :

- salle du rez-de-chaussée : salle de « la Sévenne », 2 ABSTENTIONS, 12 voix POUR
- salle de l'étage : salle « les Balmes », 2 ABSTENTIONS, 12 voix POUR.

▪ Extension école primaire :

Les travaux se poursuivent, actuellement le plaquiste et l'électricien interviennent, les fenêtres sont posées.

Les enseignants ont souhaité intervertir la salle informatique et la Bibliothèque. L'architecte a repositionné les salles suivant le souhait des enseignants, les élus n'étant pas utilisateurs, ils se rangent derrière le souhait des enseignants sous réserve d'un bon usage technique de la part de tous les utilisateurs (enseignants, agents d'entretien, etc...).

▪ Une table de ping-pong a été installée à proximité de la salle du Mille Club dans le terrain engazonné et utilisable par tous.

▪ Un revêtement en enrobé a été mis devant les portes ouest du Mille Club.

Urbanisme :

Un permis de construire situé en zone NB (constructible) a reçu un avis défavorable de la part des services extérieurs (EDF) en raison d'un réseau insuffisant.

La commune ré-interrogera directement EDF afin d'obtenir des explications plus précises

◆ DIVERS :

Contournement

ferroviaire de l'agglomération lyonnaise :

Une manifestation publique aura lieu le samedi 1^{er} avril. 2006 est une année de décision et nous devons rester mobilisés.

Grippe aviaire :

Les communes ont obligation de désigner un correspondant et de communiquer ses coordonnées à la Préfecture.

Sur Chuzelles, la policière municipale est en charge de ce dossier, elle a assisté avec une conseillère municipale à une réunion d'information jeudi 23 mars à Beaurepaire avec divers représentants notamment de la DDASS, de la Direction des Services Vétérinaires et de la Préfecture. Un confinement des volailles est imposé jusqu'au 31 mai 2005.

Rappel : pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, retour au plus vite en Mairie, des questionnaires remplis.

Prochaines réunions :

- Associations des Parents d'Elèves : 6 avril à 17H15
- ZNIEFF : le 06 avril à 18H00
- Urbanisme : le 19 avril à 19H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00 .

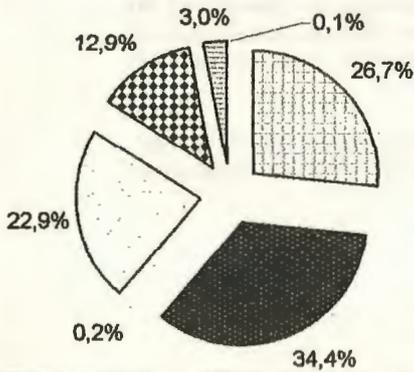
Le Maire

G. BOURGUIGNON



BUDGET COMMUNAL 2006

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

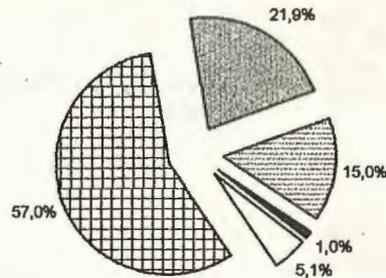


- Charges à caractère général
- Charges du personnel
- Dépenses imprévues
- Virement section d'investissement
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Fonctionnement

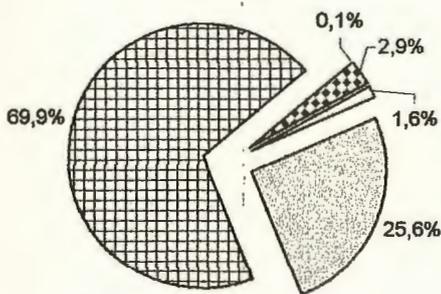
Total: 1 018 968 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Excédent antérieur reporté
- Divers produits
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

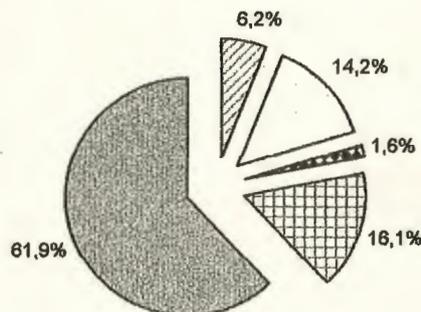


- Subventions d'investissement
- Remboursement d'emprunts
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours

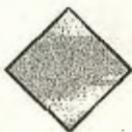
Investissement

Total: 1 884 653 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Soldes d'exécution reporté
- Virement section fonctionnement
- Dotations Fonds divers reserves
- Subventions d'investissement
- Emprunt et dettes assimilées



BUDGET COMMUNAL 2006

Budget écoles

Frais de fonctionnement

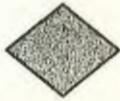
Charges à caractère général	24 691 €	
Frais d'entretien, travaux, location wc	29 682 €	
Frais de personnel	84 170 €	
Informatique- Internet	2 785 €	
Photocopieur	1 784 €	
Piscine et transports	8 272 €	
Crédits scolaires	8 050 €	
Total pour les écoles	159 434 €	15,65%

Total de la section fonctionnement au budget communal 2006	1 018 967 €	
---	--------------------	--

Investissement

Extension ecole : matériel	15 000 €	
Extension ecole : abords	280 000 €	
Extension ecole	1 020 913 €	
Total pour les écoles	1 315 973 €	69,82%

Total de la section d'investissement au budget communal 2006	1 884 653 €	
---	--------------------	--



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

C I C A S Centre d'information et de coordination de l'action sociale

A propos du départ à la retraite, un nouveau service téléphonique pour des démarches plus efficaces

Vous êtes (ou vous avez été) salarié du secteur privé et vous souhaitez préparer votre dossier de retraite complémentaire ?

Composez le 0 820 200 014

Au bout du fil, un conseiller retraite répondra à toutes vos questions du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Il ouvrira votre dossier de retraite **complémentaire Arrco** et éventuellement **Agirc** si vous avez été cadre et dressera avec vous la liste des documents que vous aurez à fournir.

Ensuite ? Le CICAS , Centre d'Information pour la retraite complémentaire, vous enverra par courrier votre dossier de retraite complémentaire pour le vérifier et éventuellement le compléter. Il vous sera proposé un rendez-vous, soit au siège du CICAS, soit dans l'une des permanences proches de votre domicile afin de le finaliser. Votre dossier sera ensuite transmis dans les meilleurs délais à votre ou : vos caisses de retraite complémentaire pour sa mise en paiement

Pour des démarches plus simples, plus rapides, plus efficaces, ayez le bon réflexe en appelant

Le 0 820 200 014

CICAS
Retraite complémentaire des salariés
48, avenue de l'Europe
38029 Grenoble Cedex 2
Tél : 04 38 49 24 70

Secours populaire Français

DEVENEZ « FAMILLE DE VACANCES ! »

Accueillir un enfant chez soi, le temps des vacances? C'est un acte solidaire auquel on pense, mais sans oser franchir le pas. Beaucoup de questions restent sans réponse : l'enfant va-t-il s'adapter à notre mode de vie ? S'il veut rentrer chez lui, que fait-on ? Et après, comment va-t-il vivre la séparation ? Va-t-on rencontrer les parents ?....

Un enfant sur trois ne pourra pas partir en vacances cet été, comme chaque année.... Des enfants d'Irlande, des Deux Sèvres et du Gard âgés de 6 à 10 ans ne partiront que si une famille iséroise les invite. Pourquoi pas vous ? Que vous habitiez à la campagne, en montagne ou en ville, que vous partiez en vacances à la mer, à la montagne, en France ou à l'étranger, vous pouvez accueillir un enfant et faire un heureux ! Des dizaines d'enfants comptent sur une nouvelle famille de vacances pour cet été, merci de franchir le pas.

Le Secours Populaire est là pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez contacter le siège de la fédération de l'Isère du lundi au vendredi au 04 76 23 64 30 ou sur solidarites@spf38.org

Vous ne pouvez accueillir un enfant cet été, mais vous souhaitez soutenir cette grande action de solidarité. Parlez-en autour de vous, devenez bénévole du Secours Populaire, envoyez votre don à :

Secours Populaire Français
« vacances des enfants »
8, rue des peupliers
38100 GRENOBLE
CCP 805 21F GRENOBLE

Association ALZHEIMER - Vallée du Rhône

**Route de Saint Sulpice
38270 JARCIEU
Tel / fax : 04 74 84 85 19**

PERMANENCES

Merci de prendre rendez-vous au 04 74 84 85 19

Les 1er et 3ème lundi de chaque mois
de 14h00 à 16h30

Associations

DON DU SANG

La prochaine collecte de sang organisée par l'EFS (Établissement Français de Sang) aura lieu le:

Lundi 12 juin 2006 de 16h00 à 19h00

en mairie, salle du conseil

Pour être donneur il suffit d'avoir 18 ans. Pensez à vous munir de votre carte de donneur ou d'une carte d'identité.

Centre aéré des Mille Loisirs

Samedi 15 avril 2006, la municipalité de Chuzelles a présenté au centre des 1000 loisirs, en présence des élus et représentants des communes de Luzinay, Serpaize, Seyssuel et Villette de Vienne, ainsi que de Monsieur Challal de la CAPV les locaux que nous pouvions mettre à la disposition du Centre dès le mois de septembre 2006.

Il s'agit de :

- un local en sous-sol de l'école élémentaire d'une superficie de 32m²
- le « préfabriqué » scolaire neuf, avec 2 pièces d'environ 50m² chacune, dont une avec un point d'eau. L'une des deux salles sera réservée exclusivement au centre, l'autre servira en semaine pour des activités scolaires (musique, arts plastique...)
- la « salle commune » de l'école maternelle d'environ 130m², ainsi que la salle de

repos d'environ 30m²

- la « salle d'activités » de l'extension de l'école élémentaire, d'environ 150m²
- 3 pièces de l'appartement communal (près de la salle des Poletières), une de 10m², une de 17m² et la 3^{ème} de 20m².

Les abords extérieurs de l'école seront également utilisables pour les activités du Centre.

Comme nous l'avons toujours dit, nous souhaiterions que le Centre de Loisirs poursuive ses activités sur Chuzelles, mais si une commune voisine faisait des propositions plus fonctionnelles, nous ne nous opposerions pas à son déplacement.

A ce jour (vendredi 12 mai), nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Environnement

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1997, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taillehaie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :



- les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Fleurissement

Vendredi 24 mars, le conseil général est venu présenter au Mille Club un diaporama sur le fleurissement.

Les présents ont pu apprécier la richesse et la qualité de ce documentaire ainsi que les commentaires et précisions apportés.



La commission communale « fleurissement » remercie l'ensemble des participants.

Sécurité

Opération Tranquillité Vacances

Comme l'année dernière la mairie reconduit l'opération tranquillité vacances pour le mois de Juillet. Pour ceux qui désirent que leur domicile soit surveillé pendant leur absence, il convient de passer en mairie avant le départ en vacances.

Contact: D. Boudillon — Policière municipale



Risque d'incendies – Feux de forêts.

Dans la nature :

- Ne fumez pas
- N'abandonnez pas vos bouteilles en verre, débris divers...

Soyez attentif à tous dépôts sauvages, car ceux-ci sont propices à la naissance de feux..

Ambrosie.

Nous rappelons aux propriétaires de terrains, de faire le nécessaire pour éliminer l'ambrosie, afin de limiter les risques d'allergies qu'elle occasionne.

Vitesse :

TROP VITE, TROP PRES, TROP TARD ...

Nous vous rappelons qu'en agglomération la vitesse est limitée à **50 km/h...**

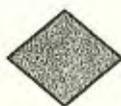
Rouler au dessus de cette vitesse est interdit, mais rouler en dessous de celle-ci est fortement recommandé lorsque les circonstances l'exigent. (ex. heures de pointe le matin 7h30/8h30 et le soir 16h00/17h00)

Recyclons...

Sur notre commune, nous tenons à votre disposition 2 maisonnettes « d'éco-textile » pour déposer:

- Vêtements usagés
- Chaussures
- Maroquinerie

Vous les trouverez à l'entrée du Mille Club et au croisement du chemin de Boussole et de la route de Seyssuel près des conteneurs de tri sélectif.



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-chuzelles.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00



Déclaration de revenus

Pour votre déclaration de revenus,

➤ En ce qui concerne, la déclaration papier pré remplie, la date limite de dépôt est fixée au mercredi 31 mai 2006 à minuit.

➤ La déclaration pré remplie sur Internet
www.impots.gouv.fr

Il vous suffit de vérifier votre déclaration et, le cas échéant, de modifier les montants affichés ou de les compléter par vos autres revenus et charges.

● Un réduction d'impôt de 20 euros :
Vous économisez 20 euros si vous déclarez par Internet et si vous vous engagez à régler votre impôt par prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) ou effectuer le paiement de votre impôt en ligne.

● Un délai supplémentaire :
Pour notre département, la date limite de déclaration en ligne de vos revenus est le 27 juin 2006 à minuit

● Un Accusé Réception de votre déclaration de revenus :
Vous pouvez télécharger ou imprimer à tout moment un accusé réception, faisant foi, de l'envoi de votre déclaration de revenus par internet.

Agenda des manifestations

mai 2006

- 05 Animation code - AFR
- 06-07 Ball-trap – ACCA
- 08 Commémoration
- 13-14 Exposition – Mille loisirs
- 13 Ouverture de la Chapelle St Maxime – CHP
- 14 Randonnée - AFR
- 21 Vide grenier – Sou des écoles
- 25-28 Vogue place de la mairie
- 25 Concours de boules - ABC
- 28 Fêtes des mères – AFR / municipalité

juin 2006

- 10 Ouverture de la Chapelle St Maxime – CHP
- 11 Rallye - AFR
- 17 Concours de pétanque - FCS
- 18 Animation - CHP
- 18 Animation - Mille Loisirs
- 23 Kermesse - Sou des écoles
- 24 Classe en 6

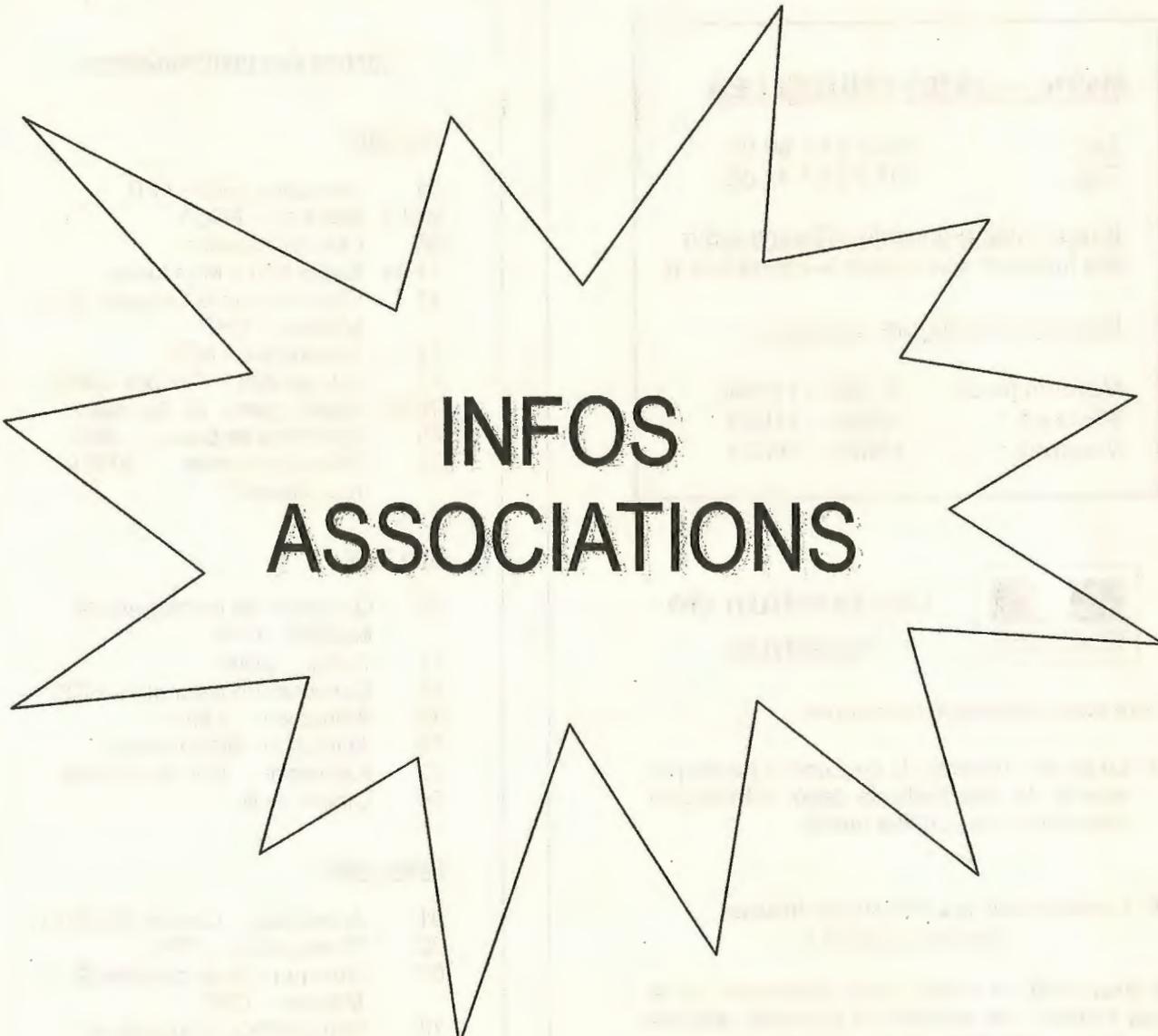
juillet 2006

- 01 Animation - Comité des fêtes
- 02 Randonnée - AFR
- 08 Ouverture de la chapelle St Maxime - CHP
- 13 Feu d'artifice à Luzinay en collaboration avec Chuzelles

Pont de l'ascension

Le ramassage des ordures ménagères du jeudi 25 mai 2006 est reporté au samedi 27 mai 2006 au matin.

Le secrétariat de la mairie sera fermé au public le vendredi 26 mai 2006 (vogue sur la place pendant le pont de l'ascension).



INFOS ASSOCIATIONS

**Les articles des associations (au format d'une demi-page) sont à faire parvenir en mairie
avant le 20 des mois pairs.**

La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.



VIDE GRENIER

dimanche 21 mai

7h à 18h - parking du Mille Club
(installation dès 6h30) - 2,5€/m linéaire - Buvette, sandwiches

conformément à l'autorisation préfectorale, une pièce d'identité est exigée

La **kermesse** aura lieu **vendredi 23 juin** à partir de 17h.
Pensez à réserver vos repas !

DIMANCHE 11 JUIN 2006

RALLYE CHAMPETRE

pédestre (10 kms) et VTT (25 kms)
au stade DES CURES à SEYSSUEL

8h30 : départ (participation aux frais 2 €/adulte)

12h30 : apéritif pour tous les participants

13h00 : repas champêtre

adulte : 10 € enfant (-10 ans) : 5 €

N'oubliez pas assiettes, verres, couverts, pain, eau, tables et chaises....

réservation pour le repas avant le mardi 6 juin 2006

Renée PRAS: 04-74-57-92-45

organisé par l'association familiale de Chuzelles



A l'occasion de la fête des mères, l'association familiale de Chuzelles et la municipalité vous invitent à partager le verre de l'amitié le

dimanche 28 mai 2006

10h30 à l'école élémentaire

A cette occasion le préau sera décoré par les enfants du centre Mille-Loisirs

À ma maman

Bien sûr, maman, je veux t'offrir
Oh, tout ce qui peut te faire plaisir.
Naturellement, pas des trésors,
Non, mais de gros efforts.
Et, cette fois-ci, promis, je vais
Faire mon lit, ranger, m'appliquer;
Eteindre la télévision,
Apprendre par cœur mes leçons,
Etre un modèle d'obéissance...

Mais tout à coup, maman, j'y pense :
Avec un enfant si parfait,
Maman, c'est sûr, tu t'ennuierais.

Jean-Michel Robineau

*Bonne fête
Maman !*



STAGES D'ÉTÉ 2006

OBJECTIFS :

- Expression par le geste et la parole
- Découverte de situations nouvelles
- Expression de sentiments imprévus
- Victoire sur la timidité
- Développement personnel
- Meilleure connaissance de soi et des autres
- Permettre à chaque participant de découvrir sa propre créativité au sein d'un groupe encadré par des professionnels dont le projet est de transmettre, depuis 14 ans, les techniques de l'art théâtral dans une ambiance ludique



**Pour oser le THÉÂTRE
Tous âges
Enfants-Ados-Adultes**

**LYON/CALUIRE 69 et VIENNE 38
Du 3 au 7 juillet et/ou du 10 au 14 juillet**

MODALITÉS :

Enfants (dès 5 ans) : 9 h-17 h. Ados : 9 h-17 h. (Repas tiré du sac, possibilité cantine)
Adultes : 20 h-22 h 30.
Il est possible de s'inscrire pour une ou deux semaines, ou d'arriver en cours de semaine.
Tarif du stage par semaine : 130 € plus frais d'inscription.
Nos stages peuvent être éventuellement pris en charge en fonction de notre qualité de dispensateur de formation : N° 82 690665569.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Compagnie du Gai Savoir : Secrétariat : 38200 CHUZELLES
Tél : 06 11 76 78 41 Répondeur : 04 74 57 07 57 Fax : 04 74 53 40 78
E-mail : gaisavoir@hotmail.com Site internet : ciedugaisavoir.free.fr

Bulletin d'inscription à retourner à la Compagnie :

Nom et prénom : _____ Âge : _____
Adresse : _____
Tél : _____ et E-mail : _____
Je m'inscris à : _____
Je demande des renseignements sur : _____
Joindre un chèque de 30 euros pour la réservation et l'inscription

CHUZELLES

Samedi 1^{er} Juillet 2006

CONCOURS ARTISTIQUE
"Voir Chuzelles autrement"

VENEZ TENTER L'AVENTURE...

DESSINS , CROQUIS, PEINTURE, MODELAGE
EN FIN DE JOURNEE REPAS CHAMPETRE

ET REMISE DES PRIX !

TOUT PUBLIC

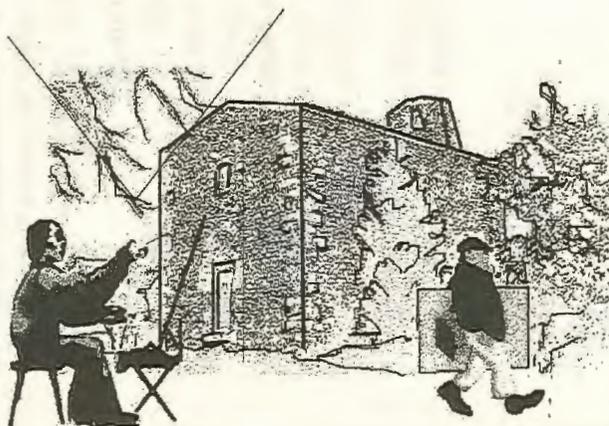
Inscriptions
et
renseignements

04 74 57 92 63

ou

le jour même
au Mille Club

samedi 1^{er} juillet
dès 9 heures



organisé par le Comité des Fêtes de Chuzelles

CHUZELLES

dimanche 18 juin

à l'aire de pique-nique

BALADES AU FIL
DE L'EAU



3 circuits « découverte »

10h départs des balades

12h30 repas champêtre

repas 13€ réservation avant le 10 juin auprès de

Hubert JANIN ☎ : 04 74 57 01 74 ou Jean-Pierre RODRIGUEZ ☎ : 04 74 53 63 40

Pour faciliter la digestion, n'oubliez pas vos boules de pétanque....

Organisé par Chuzelles, Histoire & Patrimoine

Animations de l'été

Ciné été



Ciné été posera son projecteur à Chuzelles le :

jeudi 6 juillet 2006

avec le film:

"Je vous trouve très beau "

comédie d'Isabelle MERGAULT avec Michel Blanc et Medea Marinescu

En cas de mauvais temps, la projection aura lieu dans la salle communale de Villette de Vienne.

13 juillet

Le feu d'artifice sera tiré à 23h00 sur la zone artisanale de Luzinay, en collaboration avec la commune de Chuzelles.

La soirée est organisée par le Comité des fêtes de Luzinay (repas et soirée dansante) sur la place du village.



Les repas sont à réserver auprès de « JOSS FLEURS » à Luzinay, la boulangerie OUDOIRE ou le bar « Le tempo » à Chuzelles à partir du 12 juin 2006.

Caravan'jazz.....



Cette année, pour des raisons budgétaires (subvention du Conseil Régional), la caravane n'aura pas lieu.

Pour les années à venir, la MJC de Vienne, porteuse de cette animation, propose aux communes de s'associer pour avoir un fonctionnement autonome, ne dépendant pas des subventions extérieures. C'est pourquoi, après une première réunion qui a eu lieu le 13 avril, nous rencontrerons les communes de Serpaize, Villette et Luzinay pour savoir si nous pourrions à l'avenir financer cette opération.

Si la décision est positive, il faudra qu'il y ait au moins 4 autres regroupements de communes qui prennent la même décision pour que la caravane soit « viable ». Souhaitons que ce soit le cas !!

Bulletin tiré à 850 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 83 Dépôt légal – avril 2006